

va lire sur une coutume affreuse qu'on croyait entièrement détruite dans l'Inde.

Le docteur Bénét a été témoin oculaire d'une foule de sacrifices de ce genre; le plus remarquable et le plus horrible de tous est, sans contredit, celui qui eut lieu à la mort de Maha-Rajah Runjet-Singh (le roi de Lahore).

Ce fut dans la nuit du 27 au 28 juin que le roi de Lahore rendit le dernier soupir; depuis le 24, il était dans cet état d'agonie qui est la dernière lutte de la vie contre la mort, et dès ce moment le sérail était en émoi; plusieurs de ses femmes se hâtèrent de réclamer l'honneur de monter sur le bûcher; mais cette faveur ne fut accordée qu'à quatre reines légitimes et de race princière. Quelques fidèles gardiens du sérail voulurent aussi payer de leur vie le tribut d'hommages qu'ils devaient au roi, et sept eunuques furent admis à cet honneur.

A peu de distance du palais, sur le lieu de la parade, le 28, dès huit heures du matin, se trouva dressé un magnifique bûcher de bois de santal; le cadavre royal y fut porté processionnellement, les quatre reines venaient après; puis enfin, les sept eunuques suivirent jusqu'au pied du bûcher. Les quatre reines furent placées deux à deux, face à face, le roi fut mis sur leurs genoux; puis autour des reines vinrent se ranger les eunuques. On compléta le bûcher en entourant les victimes de quelques bûches de santal, de manière qu'il ne fut plus possible d'apercevoir que leurs têtes.

Des linges imbibés d'huile, de beurre et de parfums résineux, avaient été mis en grande quantité dans l'intérieur du bûcher et aussi à l'entour des victimes; puis le fils aîné du roi, le prince Korreg-Sing, qui succédait à son père, s'approcha et mit le feu à quelques torches placées sous la voûte du bûcher. Les princes et tous les courtisans étaient réunis tous auprès; des troupes nombreuses étaient tout autour; puis enfin une foule immense, accourue de toutes parts, jouissait de cet horrible spectacle, et applaudissait au courage de ces victimes volontaires. Pas une reine, pas un eunuque, ne fit entendre un cri. Il est à remarquer, toutefois, que le feu se communiqua avec une extrême rapidité aux substances huileuses et résineuses, et qu'il s'éleva aussitôt une immense flamme mêlée de fumée qui asphyxia promptement ces victimes du plus barbare préjugé.

Dès le lendemain, on s'occupa à recueillir seulement les phalanges des pieds et des mains d'abord du roi, puis des reines et des eunuques, et après les avoir placées dans des sachets de soie brochée d'or, dans lesquels on avait mis des parfums et des fleurs, on fut processionnellement et avec pompe porter dans le fleuve sacré, dans le Gange, ces reliques royales et celles des victimes qui s'étaient brûlées avec leur maître.

D'autres cérémonies eurent lieu pour l'inhumation des autres parties du corps, restes de cet effroyable sacrifice. Le docteur Bénét promet la description de ces funérailles.

ÉTATS-UNIS.

Les jurés par état.—Il existe, à New-York, une profession dont il appartenait au génie spéculateur des Américains de doter la carrière commerciale. C'est celle de jurés en permanence. Ce métier, dont l'invention est due aux *hard times*, a été monopolisé jusqu'ici par un petit nombre d'individus. Il consiste à se tenir toujours à portée des différentes cours et tribunaux dans lesquels les affaires sont jugées par des jurés. D'ordinaire, les citoyens-juges sont fort peu exacts aux appels de la justice, et presque toujours il ne s'en présente pas un nombre suffisant pour occuper les douze sièges. Force est alors de recruter au hasard des jurés supplémentaires, et les officiers de police ont le droit d'empoigner au collet le premier individu qui passe, pour en faire un interprète de la justice. Or, les industriels dont nous parlons sont toujours là, prêts à prendre la place et la rétribution des jurés absents. C'est une spéculation parfois fort lucrative. Lorsque les affaires s'expédient assez lestement, il peuvent siéger le même jour dans trois ou quatre cours différentes et réaliser ainsi trois ou quatre dollars par jour. Aussi il faut voir comme ces gens là *poussent au verdict!* On est sûr de les voir se rallier toujours à la majorité pour en finir plus vite, car le temps est pour eux une chose bien autrement sacrée et précieuse que la justice.

Extraits du Courrier des Etats-Unis.

—Par la barque *Louisa*, nous avons reçu des nouvelles de Vera-Cruz, du 29 avril. Le steamer mexicain *Regenerador* y avait apporté la nouvelle de la prise de Campeche. Mais cette nouvelle avait été accueillie avec beaucoup d'incrédulité. D'après certaines rumeurs, la Junte se proposant d'investir Santa-Anna d'une pleine et entière dictature. L'épouvantable boucherie, faite de sang froid, de 160 prisonniers texiens, paraît confirmée; 62 autres prisonniers texiens étaient forcés de travailler dans les rues de Mexico.

LE TEXAS ET LES ETATS-UNIS.—Il paraît que le Texas n'a pu encore, chose assez étonnante, avoir un traité de commerce des Etats-Unis dont il est l'annexe et le marché. Aussi le collecteur de la douane de Galveston vient-il de signifier au consul américain qu'il était contraint par la loi de prélever désormais sur les marchandises, provenant des Etats-Unis, un droit de cinq pour cent plus élevé que sur les marchandises des autres pays avec lesquels le Texas a des traités de commerce.

Encore un steamer perdu.—Une lettre de la Havane, du 3 mai, annonce que le steamer *Trent*, arrivé de Vera-Cruz, a déclaré qu'au moment où il quittait ce port, la frégate anglaise *Spartan*, qui rentrait, apportait la nouvelle de la perte d'un grand steamer qui se serait jeté à la côte près de St.-Thomas. On supposait que ce steamer appartenait à la ligne anglaise des Antilles. Si cette supposition se confirme, cette ligne est destinée à se détruire fatalement

d'elle-même. La même correspondance annonce l'arrivée à la Havane de la frégate française la *Circé*, venant de la Port-au-Prince.

Paris en miniature.—L'*American Museum* possède, en ce moment, un chef-d'œuvre d'industrie et de patience qui mérite d'être visité par tous les étrangers et surtout par tous les Français de New-York. Ce chef-d'œuvre est une représentation complète et fidèle de Paris, réquité à de petites proportions. Les édifices ont quelques pouces de hauteur; mais tout se voit, tout se reconnaît, la Seine, les boulevards, les édifices publics, les maisons particulières. Ce travail a coûté plusieurs années d'étude. A l'étranger il donne une idée de ce qu'est Paris, cette grande fourmillière où grouillent cent mille maisons et douze cent mille habitants; au Parisien, il rappelle des souvenirs qui sont matérialisés à la fois pour l'âme et pour les yeux.

VARIETES.

Les jambons de mayence.—Les Allemands, quand ils s'en mêlent, savent pousser le puff commercial aussi loin que les Anglais, les maîtres en ce genre. La *Gazette de Cassel* annonçait ainsi dernièrement les jambons de Westphalie de M. Arnold Hult.

« Ces jambons se maintiennent frais et d'un goût parfait pendant cent ans, et même plus longtemps; ils conservent un parfum délicieux et ont un goût d'ananas. Plus ils voyagent sur mer, plus ils deviennent tendres. Cette nonriture fortifie les hommes, retarde la vieillesse des femmes et contribue à leur bonne humeur. On n'entend jamais gronder ou crier une femme qui a l'habitude de ce régal. Quelle garantie pour la paix des ménages et la tranquillité des maris! Prix; *un demi florin la livre.* »

—Depuis dix ans, M. Pudon ne rêve que choléra-morbus, on a beau lui dire que cet horrible fléau n'existe plus en France, il répond que c'est pour ne pas effrayer le public que l'on fait courir ces bruits, et il est persuadé que l'on enterré tous les jours en cachette une foule de victimes de cette affreuse maladie; aussi il porte du camphre dans tous ses vêtements, une immense cache-nez envahit jusqu'à ses yeux; tous les recoins de sa maison sont remplis de chlore; enfin il n'arrête jamais un domestique sans lui ordonner de prendre toute espèce de précaution contre le choléra; il lui recommande surtout, dans le cas où l'*influenza* l'atteindrait, de le frictionner avec force.

Aujourd'hui, M. Pudon vient devant la justice de paix demander le renvoi de son domestique, Julien, sans même vouloir lui payer ses gages.

Voici l'événement qui motive selon lui cet acte de sévérité. C'était un lundi, il venait de se mettre au lit, il était blanc sur toutes les coutures, il avait une chemise blanche, un bonnet blanc, des draps blancs, une figure blanché. Il avait bu du vin blanc, à son souper. Il était gris.

Dans la nuit il s'éveille, un mal subit lui torde les entrailles; sa tête s'embarasse, ses yeux tournent, ses jambes font des soubres-sauts. Il crie à la garde! et sonne. Ses domestiques accourent; l'effroi les gagne. Les voilà tremblants en présence de leur maître qui a une fièvre chaude.

Vite! du secours! crie le malade. Je me sens mourir, j'ai le choléra morbus. A ce nom redouté, tout le monde perd la tête, excepté Julien, qui prend celle du moribond.

—Que faut-il vous faire, monsieur? Et sans attendre sa réponse, il lui frotte les tempes, l'occiput, le sinciput, il lui pèle le menton et lui égratigne les oreilles. Le tout dans le dessein louable de rétablir la circulation du sang.

Ce brave domestique se rappelle que le seul remède au choléra, c'est la chaleur et les frictions. Ce qui est à peu près la vérité.

Done il frottait, à tel point que sa main droite s'usa; force fut d'aller chercher une brosse, il brossa doucement; il brossa fort, il brossa rude, il brossa tout; son maître était brossé quand parut le médecin. A peine si le pauvre malade donnait signe de vie.

A ses côtés était son brosser suant à grosse gouttes. —Qu'est-ce ceci, dit le médecin épouvanté? votre maître est-il déjà mort? comme il est noir. Apportez donc des flambeaux.—On éclaira cette scène lugubre, le moribond, noir des pieds à la tête, semblait un charbon calciné par la maladie. Le médecin questionna.

—Depuis combien d'heures souffre-t-il?

—Depuis une heure, monsieur.

—C'est incroyable! jamais cholérique n'est devenu noir en si peu de temps.

Tâchez! dit le domestique, que voulez-vous y faire? ça l'a pris comme un coup de foudre; sous ma main, je le sentais fondre et brûler comme une chandelle. Y a-t-il encore quelques ressources, monsieur?

—Je l'espère. Qu'on prépare un bain.

On apporte le bain où fut déposé le malade, qui, au bout d'une demi-heure, de noir qu'il était, devint blanc comme un cygne; et il se porta à ravir.

Sa colique n'était qu'une colique; son noir n'était que du noir de fumée. Aveuglé par un excès de zèle, son domestique lui avait frotté le corps avec une brosse à cirage.

Le juge engage M. Pudon à pardonner à son domestique, à ne plus tant craindre le choléra, et les parties se retirent d'accord.

M. le président. Monsieur Ambré, c'est avec peine que le conseil s'est vu forcé de vous faire paraître à sa barre, votre exactitude si connue...—Ambré. Mon exactitude... Ah bien oui... j'en suis joliment revenu de ces bêtises là. (Hilarité.)

M. le président. Veuillez, s'il vous plaît, vous exprimer en termes plus convenables!—Ambré. Mais c'est un calcul... c'est mathématique!

M. le président.—Je vous demande pourquoi vous ne montez plus votre garde?...—Ambré. Allez toujours... Qu'est-ce qu'on va me faire?...—Le président. Mais le conseil en décidera.

Ambré. Mais c'est tout décidé... la première fois on vous acquitte... c'est dans l'ordre... M. le président. Mais vous ne devez pas abuser de cette indulgence.

Ambré. La seconde fois... vous me condamnez à une garde hors de tour... Je m'y attends. C'est mathématique.—Le président. Mais Monsieur, le conseil ne met aucune règle dans ses jugemens.

Ambré. J'admets... Mais vous me condamnez à une garde hors de tour... Ça se fait toujours! cette garde hors tour, je ne la monte pas.

M. le président. C'est un parti pris sans doute?

Ambré. Positivement... Je ne la monte pas, cette fois vous me condamnez à douze heures de prison. C'est bien, je m'y attends, c'est prévu! (On rit.) Maintenant comptons, je monte ma garde tous les trois mois, ces trois gardes me représentent neuf mois sans rien monter du tout... Seulement, un beau jour de pluie, un jour où l'on ne peut pas se promener, un jour de morte saison, je prends un pâté et ma casquette de loutre, je me constitue prisonnier, et je fais mes douze heures... Hé bien! vous me croirez si vous voulez, mais j'aime mieux ça que trois gardes. [Hilarité générale.]

M. le président. C'est une plaisanterie.—Ambré. Non c'est une découverte que j'ai faite.

Le Conseil condamne M. Ambré à vingt quatre heures de prison.

Ambré. Ah!... il paraît que j'ai mal compté!